

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 19/12/2012
Date de réception : 19/12/2012
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</small> - ACTE SIGNE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1381

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Héliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/12

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : Divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2013 sera présenté en séance du Conseil Municipal du
28 Janvier 2013.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la
République, le Conseil Municipal doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations
budgétaires qui structureront ce budget primitif.

Ce débat n'est suivi d'aucun vote. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement
juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les
priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Sont ainsi présentés :

- 1 le contexte économique général pesant sur l'élaboration du budget 2013
- 1 les principales dispositions du projet de loi de Finances relatives aux collectivités locales
- 1 une analyse rétrospective des comptes de la collectivité et de sa situation financière
- 1 les orientations retenues pour le prochain exercice : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre.

I – Le contexte économique

A/Contexte général

La crise économique et financière dure depuis plus de 4 ans. L'année 2012 a été marquée par le ralentissement de l'économie : d'un côté, les économies avancées sont touchées à divers degrés par la récession, et d'un autre côté, les pays émergents voient leur croissance ralentir dans une moindre mesure.

L'assainissement des finances publiques, pour réduire notamment les déficits budgétaires, continue de peser sur la croissance des économies développées.

Ainsi, la zone euro a continué de subir les tensions sur les pays du Sud fragilisés par des endettements excessifs avec notamment l'envolée des taux de la dette espagnole et italienne. La Grèce reste dans une situation difficile. En effet, le rapport de la Troïka des créanciers d'Athènes indique que le pays ne pourra se rétablir qu'en prolongeant son programme de redressement de 2 ans, ce qui se traduit par un besoin de financement supplémentaire de 32,6 Milliards €.

La persistance des turbulences en zone euro ont conduit les Etats à renforcer l'union budgétaire, économique et monétaire.

L'harmonisation budgétaire s'est concrétisée par la ratification en mars 2012, du pacte budgétaire. Adopté par 25 des Etats membres de l'Union Européenne sur 27, il renforce les mesures du précédent pacte de stabilité et de croissance.

Il acte notamment le principe d'une règle d'or budgétaire inscrite dans un texte à valeur constitutionnelle ou équivalente.

Le précédent pacte de stabilité imposait un seuil maximum de déficit public de 3% du PIB et un endettement inférieur à 60 % du PIB.

Là où le précédent pacte de stabilité imposait un seuil de déficit budgétaire de 3 % à ne pas dépasser, le nouveau pacte budgétaire vise le déficit structurel, corrigé des effets conjoncturels. La règle d'or est considérée comme respectée si le déficit structurel ne dépasse pas 0,5 % du PIB.

Ce seuil ne s'imposera pas immédiatement. La règle sera considérée comme respectée si le déficit structurel annuel correspond aux prévisions du gouvernement transmises à la Commission via le programme de stabilité quadriennal. Le nouveau pacte organise un retour à l'équilibre qui doit être programmé dans « un calendrier de convergence ».

Le nouveau pacte entrera en vigueur le 1er janvier 2013 et a déjà été ratifié par 14 Etats membres.

L'harmonisation économique et monétaire s'est renforcée par 3 mesures phares :

- la signature d'un pacte de croissance de 120 Milliards d'euros destiné à financer des projets d'infrastructure
- la création d'un mécanisme de surveillance unique des banques géré par la BCE
- la possibilité pour le MES (Mécanisme Européen des Stabilité) et le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) de recapitaliser les banques sans passer par les Etats.

L'interventionnisme de la BCE s'affirme avec la possibilité de rachats de dette souveraine sans limite fixée pour venir en aide aux pays en difficulté qui le demandent, à condition qu'ils s'engagent dans la voie de réformes budgétaires et de soutien de leurs économies. Ce nouveau dispositif appelé OMT (Outright Monetary Transactions) permet à la BCE via les banques centrales des pays d'acheter des obligations de certains Etats membres pour faire baisser leur taux d'emprunt.

Ce nouveau dispositif constitue une arme dissuasive. Ainsi, la simple annonce d'une éventuelle demande d'aide par l'Espagne a fait baisser dernièrement les rendements espagnols de 200 points de base (leur taux était en juillet à 7,7 %), ce qui a permis au Trésor d'émettre une plus grande quantité à des taux inférieurs et de boucler leur programme de financement. L'appui de la BCE a ainsi permis de rassurer les investisseurs étrangers.

La BCE n'exclut par ailleurs une éventuelle baisse de son taux directeur. Aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon, la politique monétaire est fortement mobilisée pour tirer la croissance

La FED maintient son interventionnisme avec le lancement de son 3ème programme d'assouplissement quantitatif pour maintenir les taux d'intérêt bas, au risque de relancer l'inflation.

L'harmonisation de la consolidation bancaire entre les Etats-Unis et l'Europe se heurte à des divergences depuis l'annonce par les Etats-Unis du report des normes internationales de Bâle III (les règles imposent notamment que les fonds propres des banques représentent 7 % des actifs).

Avec ce report les banques américaines seront avantagées sur le plan compétitif avec leurs concurrentes européennes.

B /Les perspectives économiques

Etats-Unis

Les derniers indicateurs économiques publiés en octobre confirment la tendance à la reprise de l'économie américaine.

La décrue, longtemps attendue du chômage, est apparue depuis le mois de septembre, pour la 1ère fois depuis le précédent mandat présidentiel d'Obama, sous la barre des 8 %, à 7,8 %. Cette reprise bénéficie d'un processus de rapatriement d'activités délocalisées, déçues par des problèmes de

qualité, vols de propriété intellectuelle, ou augmentation du coût de la main d'oeuvre.

Le déficit commercial en revanche se creuse malgré une amélioration en cours d'année. Les secteurs les plus affectés sont ceux des biens de consommation et le secteur automobile.

La croissance devrait s'établir en 2013 autour de 2 %. La poursuite de cette légère reprise est cependant fragile. Elle dépendra à court terme de l'issue de la « falaise budgétaire » par le Congrès et, à moyen et long terme, des efforts budgétaires pour réduire le déficit mis en œuvre après les élections présidentielles, mais aussi de la situation en zone euro.

Zone euro

La Commission Européenne a, début novembre, fortement révisé à la baisse les prévisions économiques du printemps. L'espoir d'une croissance de 1,3 % formulé en mai a fait place à une reprise de 0,3 % dans l'Union pour 2013. La Commission Européenne n'envisage pas de reprise avant 2014.

L'année 2012 devrait s'achever avec une contraction de 0,3 % du PIB. Les prévisions de croissance à la baisse sont particulièrement affectées par la forte décrue du marché automobile européen de 8 à 10 % d'ici la fin 2012.

Les pays dont les comptes courants sont excédentaires (Allemagne, Belgique, Autriche, Luxembourg, Pays Bas, Finlande) restent minoritaires.

Avec des prévisions 2013 de déficit des 4 pays en difficultés, 6 % du PIB pour l'Espagne, 5,5 % du PIB pour la Grèce et 4,5 % du PIB pour le Portugal, l'Italie serait le seul pays à respecter ses engagements budgétaires dès 2012, avec un déficit budgétaire de 2,9 %.

Quant à la France, Bruxelles estime qu'elle ne pourra pas tenir son objectif à 3% du PIB en 2013, mais reconnaît les efforts liés au pacte de compétitivité.

Après la précédente dégradation de la note AAA de la France par l'agence de notation Standard and Poors intervenue en début d'année 2012, c'est à présent l'agence Moody's de confirmer la dégradation de la note de la France de AAA en AA1. Si la note n'a été abaissée que d'un cran, c'est parce que la France, au delà de ses fondamentaux solides (économie large et diversifiée, résistances aux chocs, etc) s'est engagée dans la réduction de son déficit et a annoncé des réformes importantes mais insuffisantes en matière de compétitivité, précise l'agence Moody's.

Ceci constitue une nouvelle alerte mais qui n'a pas du moins affecté encore les taux français, ceux-ci restant à des niveaux historiquement bas.

Pays émergents

La croissance des pays émergents a également été affectée par la dégradation de l'économie mondiale et montre des signes d'essoufflement. Elle devrait se situer autour de 5,6 % en 2012, en net repli par rapport aux 6,2 % de 2011.

La croissance chinoise a nettement ralenti depuis 2011 où elle atteignait plus de 9 %. Elle s'est stabilisée en octobre à 7,5 %, après 7 trimestres de ralentissements consécutifs. Ce ralentissement s'explique essentiellement par le dégonflement de la bulle immobilière et l'affaiblissement de la demande extérieure qui a freiné significativement les exportations chinoises et plus généralement les exportations de l'Asie. La Chine continue par ailleurs d'effectuer un recalibrage interne en faveur de la consommation.

La croissance indienne qui subit aussi les effets de la conjoncture économique défavorable, est tombée à 5,3%, bien loin aussi des 9% de ces dernières années. L'inflation reste encore très élevée. C'est la consommation intérieure soutenue par l'émergence des classes moyennes qui permet à l'Asie de soutenir la croissance.

II- Le projet de loi de Finances et ses impacts sur les collectivités

1- CONTEXTE NATIONAL DU PROJET DE LOI DE FINANCE 2013

Si la France échappe à la récession, l'activité stagne depuis 3 trimestres et la consommation des ménages est en repli. La barre des 3 millions de chômeurs est à présent franchie ainsi que le seuil des 10 % des demandeurs d'emploi. La France est particulièrement affectée par un processus de désindustrialisation, comme en témoignent la multiplication des plans sociaux dans les secteurs d'industrie lourde comme l'automobile et la métallurgie notamment.

Face à la dégradation de la conjoncture, la prévision de croissance annoncée par le Président de la République dans le cadre du projet de loi de Finances 2013 a été ramenée à 0,8 %. Sur cette hypothèse de croissance, 30 milliards d'euros sont nécessaires pour ramener le déficit public de 4,5 % en 2012 à 3 % en 2013, déclinés en 10 milliards d'économie, 10 milliards d'impôts supplémentaires pour les entreprises et 10 milliards d'impôts supplémentaires pour les ménages. La relance de la compétitivité et de l'emploi impliquera quant à elle, un crédit d'impôts de 20 milliards sur 3 ans aux entreprises (dont 10 milliards dès 2013) financé par un relèvement des taux de TVA, et par une nouvelle baisse de 10 milliards des dépenses publiques en 2014 et 2015. Dans le cadre de ces économies, il a été annoncé que les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales, seraient réduites de 750 millions d'euros en 2014 et 1,5 milliards d'euros en 2015.

La préparation du projet de loi de Finances de 2013 confirme que pour les collectivités locales, un effort identique à celui de l'Etat sera mis en œuvre sur les concours financiers en 2013. Dans ce cadre, il est prévu qu'un pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les Collectivités locales soit conclu et que des principes de responsabilité budgétaires soient définis dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

Les principales orientations du projet de loi de Finances confirment d'ores et déjà le gel en valeur des dotations de l'Etat incluses dans l'enveloppe normée, le renforcement de la péréquation et l'augmentation de plus d'un point des cotisations employeurs des hôpitaux et des collectivités locales pour rééquilibrer les comptes de leur caisse de retraite, la CNRACL.

2-L'EVOLUTION DES CONCOURS DE L'ETAT PREVUE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCE 2013

La répartition s'établit de la façon suivante :

	2012	2013	Evolution
ENVELOPPE NORMEE	50531	50531	0,00 % (gel en valeur)
Dont *:			
DGF	41390	41509	0,30 %
Compensations et dotation de la fiscalité locale	3170	3040	- 4,10 %
CONCOURS DE L'ETAT HORS ENVELOPPE NORMEE	22 945	22 135	- 3,5 %
Dont *:			
FCTVA	5507	5627	2,20 %
DCRTP	3368	3368	0,00 %
Dégrèvements fiscaux	10285	9805	- 4,70 %
AMENDES DE POLICE ET RADARS	662	682	3,00 %
TOTAL GENERAL DES CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES	73476	72666	- 1,10 %

* concours de l'Etat aux Collectivités locales les plus importants

Si l'enveloppe normée subit le gel en valeurs des dotations de l'Etat, la répartition interne de cette enveloppe doit financer :

- l'évolution de la DGF liée à la croissance de la population et au développement de l'intercommunalité
- la progression des dotations de péréquation (augmentation de la DSU de près de 9 %)

Pour financer l'augmentation de 0,3% de la DGF lié aux effets population et péréquation, le comité des finances locales pourra arbitrer soit par un ajustement de la dotation de garantie de la DGF (sur laquelle s'applique la péréquation), soit par un ajustement de la dotation de compensation.

Il en ressort que les effets de la péréquation peuvent fortement affecter l'évolution de la DGF pour certaines collectivités.

De plus, nous pouvons constater les baisses des enveloppes accordées aux :

- compensations fiscales (- 4,10 %)
- dégrèvements fiscaux (- 4,70 %)

Le total général des concours de l'Etat aux collectivités locales est en baisse globale de - 1,10 %. Le gel des dotations annoncé par l'Etat ne portent en fait que sur les dotations de l'enveloppe normée .On constate donc 2 points importants :

- la totalité des concours de l'Etat est bien en baisse
- la répartition des concours de l'Etat au sein de l'enveloppe normée peut très sensiblement affecter les collectivités , comme nous le vérifions au niveau de la Ville d'Aix.

3-L'EVOLUTION DU FPIC

Le projet de loi de Finance 2013 confirme la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales, acté sur le principe par la loi de Finance 2011 et créé dans ses modalités d'application par la loi de Finances 2012. C'est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités sur la base d'un critère de richesse.

Les ressources de ce Fonds de péréquation ont été fixées respectivement à :

- 2012:150 M€
- 2013:360 M€
- 2014:570 M€
- 2015:780 M€
- 2016:1 Md€, soit 2 % des ressources fiscales du bloc EPCI et communes.

Le précédent projet loi de finances prévoyait que le prélèvement des EPCI et communes s'effectue sur la base d'un nouvel indicateur de richesse, le potentiel financier agrégé (PFIA) qui s'applique au niveau des ensembles intercommunaux. Cet indicateur de richesse agrège en effet un panel très larges des ressources des communes et de l'EPCI.

Le PFIA est pondéré toutefois par un coefficient logarithmique prenant en compte la population, en remplacement des strates démographiques prévu dans le PLF 2012 .

Sont contributeurs les ensembles communaux et intercommunaux dont le potentiel financier est supérieur à 90 % du Potentiel Financier Agrégé moyen national.

Le projet de loi de Finance 2013 rajoute en plus du PFIA un nouvel indicateur de richesse, l'écart au revenu par habitant qui augmente les amplitudes de prélèvement au détriment des territoires urbains. La répartition du prélèvement entre les communes et l'EPCI qui s'effectuait dans le projet de finances 2012, sur la base du potentiel fiscal agrégé, s'effectuera en 2013 en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Cet indicateur mesure la part de fiscalité perçue et conservée après reversement aux communes, rapportée au total de la fiscalité perçue par la communauté et ses communes membres.

4- LA SITUATION DE LA VILLE D'AIX

1. Au niveau des dotations de l'Etat

a/ Baisse de la dotation de garantie de la DGF

Depuis plus de 2 ans, la Ville d'Aix en Provence subit non seulement le gel de ses dotations mais aussi une réduction liée principalement à l'effet de la réforme de la péréquation.

Compte tenu de son potentiel fiscal, la Ville s'est vu appliquée en 2011 et en 2012 le niveau maximum de baisse de la part garantie de la DGF plafonné à 6 %. En 2 ans, la Ville a perdu respectivement sur la Dotation Globale de Fonctionnement :

- 406 000 € en 2011
- 408 000 € en 2012

Un amendement (Dussopt) déposé par la commission des lois et voté par l'Assemblée Nationale (et non encore par le Sénat) permettrait de prendre en compte dans la détermination du potentiel fiscal, indicateur utilisé pour la péréquation, le critère population, via un coefficient logarithmique. Il a été constaté que la non prise en compte des strates de populations en 2011 et 2012 a conduit à ce que la quasi totalité de la baisse de la dotation de garantie de la DGF (130 M€ en 2011, 87 M€ en 2012) a été apportée par les villes.

Cependant, ce dispositif ne devrait pas être suffisant pour endiguer la baisse tendancielle constatée sur les 2 dernières années.

b/ Sortie de l'éligibilité à la DSU

De plus, depuis 2012, la Ville a perdu son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (1 519 143 € en 2011). La loi ayant prévu une sortie progressive à cette dotation sur 3 ans, la Ville subira, par rapport à 2011, une perte de :

- 151 914 € en 2012
- 379 786 € en 2013
- 759 572 € en 2014
- 1 519 143 € en 2015

2. Au niveau des compensations

Les exonérations de fiscalité directes compensées par l'Etat représentent une ressource en diminution régulière au cours des dernières années.

Depuis 5 ans, la Ville a déjà subi une baisse de plus de 1,3M€ au titre des compensations.

L'annonce d'une réduction de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux Collectivités Locales pourrait accélérer encore cette tendance .

3. Au niveau du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

La Ville est prélevée directement à la source sur ses recettes fiscales via le Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) Le prélèvement a été de 187 000 € en 2012.

Les simulations de calcul effectuées par le Cabinet Ressources Finances Consultants font apparaître que notre contribution au FPIC va être la suivante, à compter de 2012 :

- 2012 : 187 000 € (montant prélevé sur 2012)
- 2013 : 526 000 €
- 2014 : 910 000 €
- 2015 : 1 295 200 €
- 2016 : 1 861 500 €

Il ressort que l'utilisation du nouveau critère « écart au revenu » cité plus haut, nous est particulièrement défavorable.

Au total, entre 2011 et 2013, la Ville a eu une baisse de plus de 1,9 M€ , liée à la diminution des dotations de l'Etat, et à la montée en puissance du prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

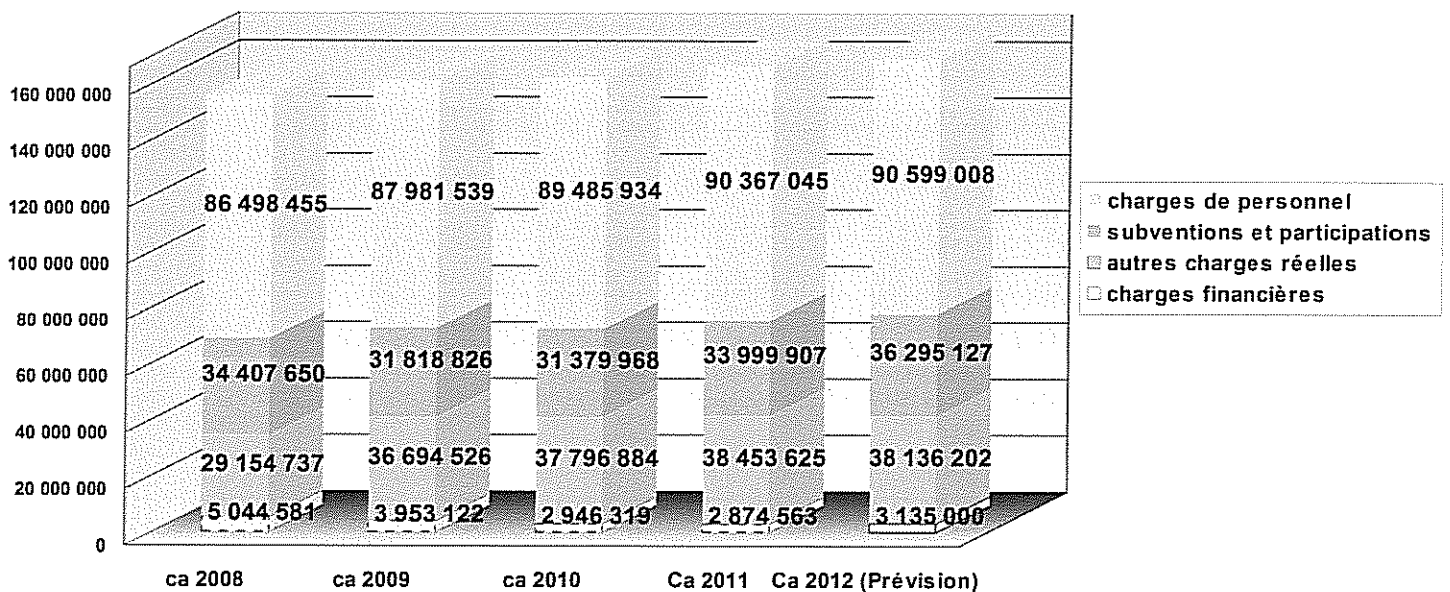
III - La situation financière de la commune

1. EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

L'étude des charges et des produits de fonctionnement permet de comprendre la formation de l'excédent de gestion courante.

A- Evolution des charges réelles

Total 151 898 711 155 105 423 160 448 013 165 695 140 168 165 337



1. Poste personnel

L'exécution prévisionnelle de ce poste est évaluée à 90 600 000 € en 2012 (90 400 000 € pour 2011), soit une augmentation de +0,3% par rapport à 2011 .

Il faut rappeler que la Ville ne prend plus en charge dans sa masse salariale le paiement des personnels non titulaires de l'Ecole Supérieure d'Art qui a un budget autonome.

La stabilisation du coût de la masse salariale est liée notamment :

- au gel de la valeur indiciaire du point d'indice de la fonction publique.
- à la stabilité des effectifs
- à une forte maîtrise de la gestion des heures supplémentaires.

Grâce à cette gestion rigoureuse, ont pu néanmoins être réalisées :

- la revalorisation des catégories B des filières culturelles et administratives,
- la revalorisation des salaires les plus modestes
- une augmentation du nombre de promotions et avancement de grades de catégorie C ouverts à la dernière CAP
- le commencement de la prise en charge de la participation de la Ville aux mutuelles
- la prise en charge du coût du renforcement du service du balayage (deux équipes d'agents intervenant le week-end).
- Un cycle de formation de management supérieur visant à harmoniser les pratiques managériales des Cadres de la Ville.

2 . Poste subventions et participations

L'évolution du poste est liée principalement à :

- subvention de Marseille Provence 2013 (1 254 567 € en 2012)
- une évolution des dépenses de contingent (SDIS, syndicats mixtes)
- la comptabilisation des écritures croisées entre la budget Ville et le budget Ecole Supérieure d'Art : en 2011, il avait été inscrit 1,6M€ en subvention et 800 000 € en atténuations de charges.

En 2012 , pour des raisons strictement comptables, la subvention a été de 2,3M€ incluant ainsi les sommes inscrites précédemment au titre des atténuations de charges.

3 . Poste frais financiers

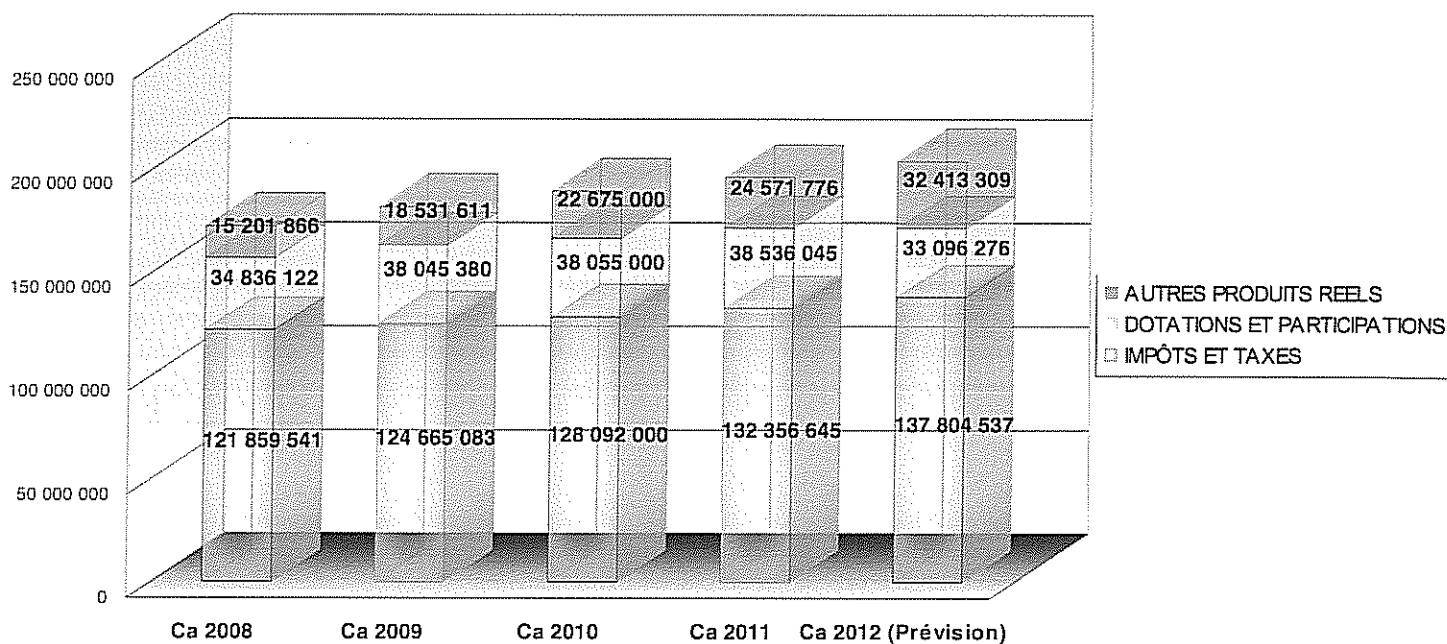
L'évolution du poste frais financiers sur 2012 résulte d'une légère augmentation sur les intérêts de la dette et des lignes de trésorerie ,ainsi qu'au paiement de certains frais bancaires qui apparaissent sur les nouveaux contrats comme notamment les commissions d'engagement.

4 . Autres charges réelles

Ce poste inclut principalement les dépenses courantes des services , les rattachements prévisionnels, les dépenses liées à la DSP Crèches, les nouvelles mesures liées à la mise en place de la Démarche Innovation et Performance destinée à améliorer la qualité du service public, et une écriture croisée entre le budget Ville et l'EPCC Ecole Supérieure d'Art .

B- Evolution des produits réels

Total Produits 171 897 529 181 242 074 188 822 000 195 464 466 203 314 122



1 . Poste impôts et taxes

Le poste impôts et taxes a évolué de plus de 5,4 M€, soit + 4,02 % pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 2,4M € au titre du produit des impôts ménages, avec le maintien des taux d'imposition depuis 2001, soit une évolution d'environ 3,5 %. En 2011, les produits de la fiscalité avaient évolué de 4,04 % et bénéficié d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 2 % . En 2012, ce coefficient s'est élevé à 1,8 % .
- une augmentation de 4,74 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire: celle-ci a été majorée par l'intégration dans son montant des Fonds de concours de fonctionnement de la CPA (Fonds de concours pour les équipements culturels et sportifs pour 3,6 M€ auquel s'est rajouté un rôle supplémentaire.
- une diminution du produit des jeux de 567 867 €
- une diminution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 1,43M€
- une augmentation de 154 640€ des recettes de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),

2 . Dotations et participations

La diminution de ce poste de 14,12 % (-5,4 M€) est liée principalement aux facteurs suivants :

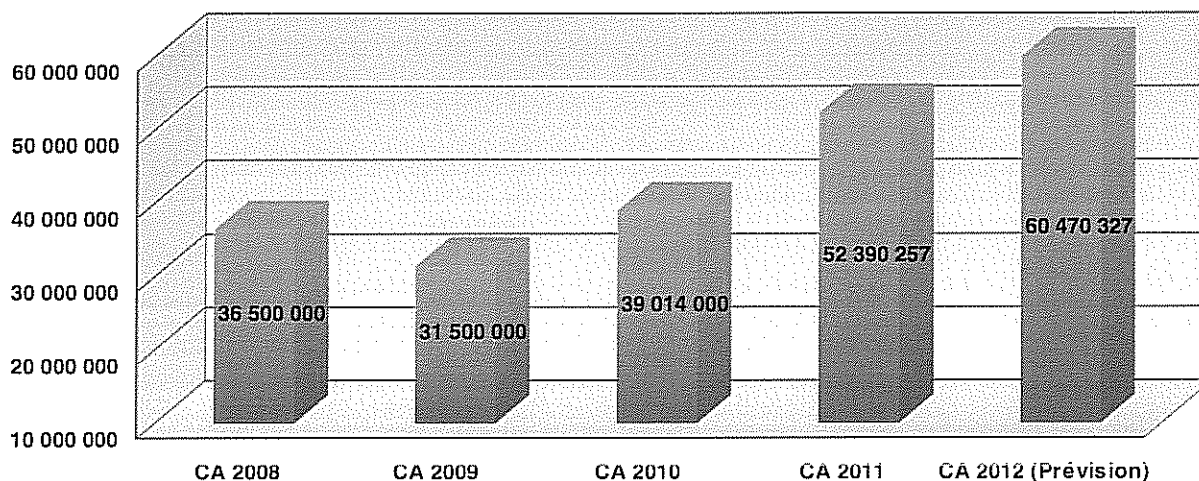
- la baisse de la DGF de 400 000 €
- la baisse de 150 000 € de la dotation de solidarité urbaine liée à la dégressivité de la 1ère année de sortie de l'éligibilité
- le transfert des Fonds de concours de Fonctionnement de la CPA vers la dotation de solidarité communautaire (3,6M€) qui impacte à présent le poste Impôts et Taxes
- la poursuite de la baisse des compensations de l'Etat de 200 000 €
- une baisse des recettes du contrat enfance

3 . Autres produits réels

L'évolution de ce poste s'explique principalement par un montant élevé de cessions immobilières. Hors cessions, ce poste est relativement stable.

2. L'INVESTISSEMENT

A- Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)



L'exécution prévisionnelle 2012 des dépenses d'équipements se caractérise par une **amélioration du taux de réalisation des équipements de 67 % en 2011 à plus de 72 % en 2012.**

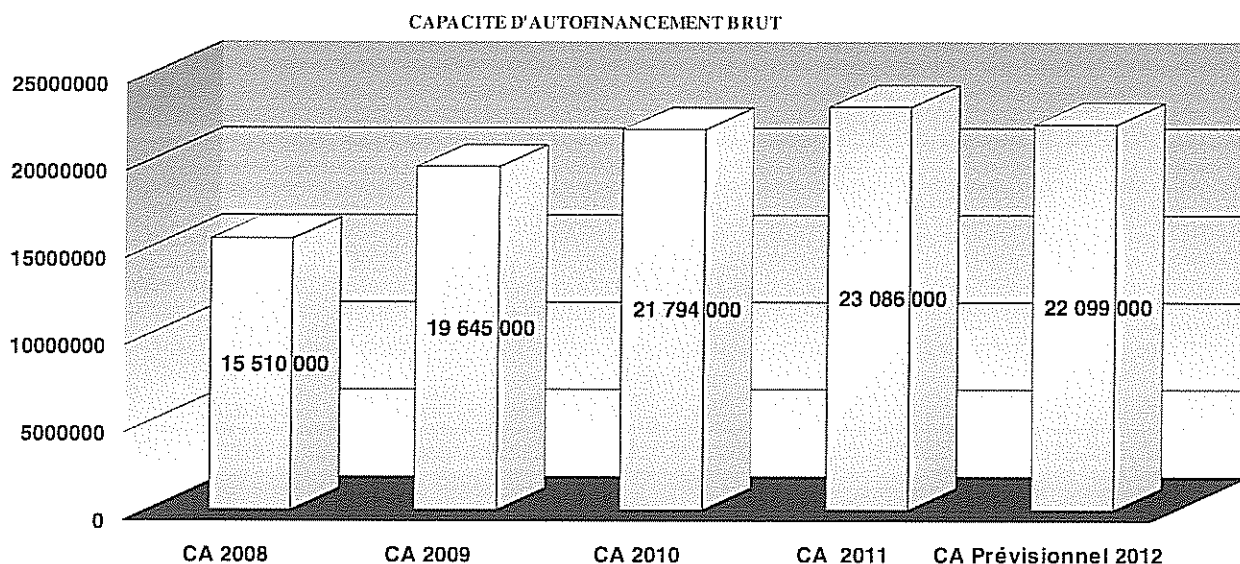
Ce volume important d'investissement a pu être réalisé grâce à un apport élevé de cessions d'actifs et de subventions d'investissement reçues.

B- Le financement des investissements

Les principales sources de financement des investissements sont l'autofinancement brut, l'emprunt et les ressources propres (FCTVA, amendes de police, TLE, cessions d'actifs...). Il est important de noter que les cessions d'actifs liées à la construction des nouveaux équipements interviennent de façon sensible dans notre capacité d'investissement.

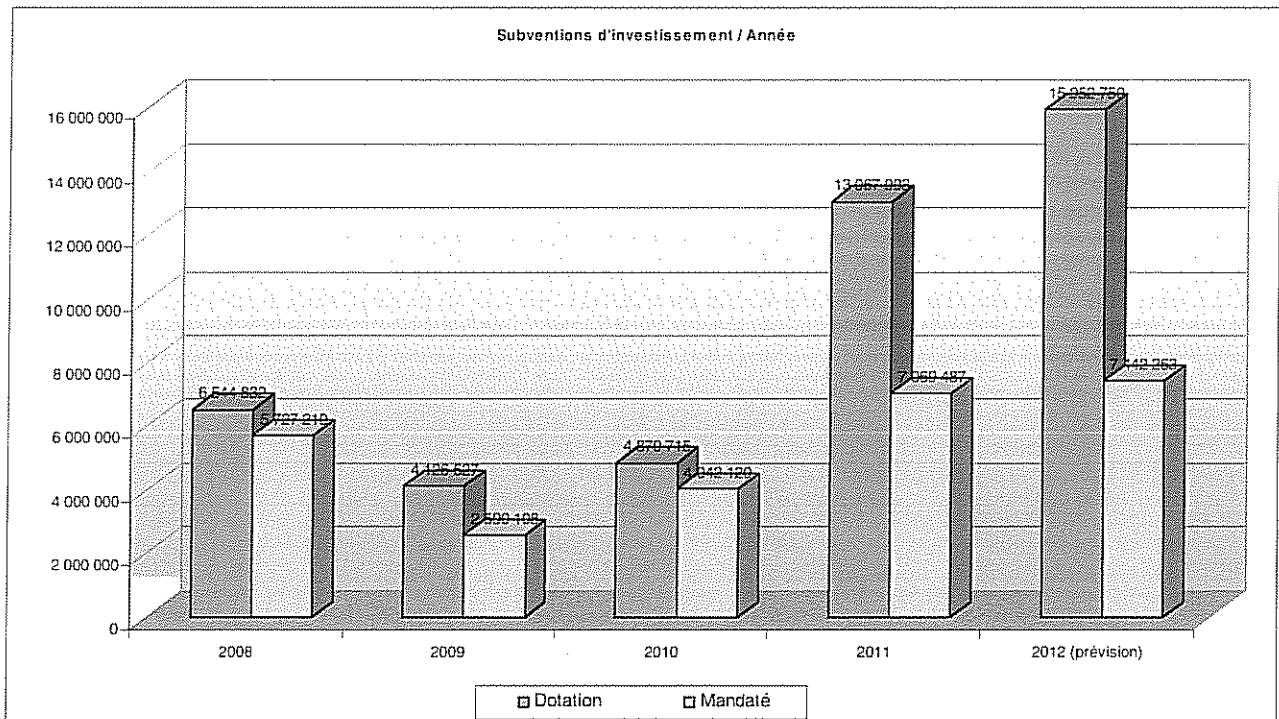
1. L'Autofinancement

La capacité d'autofinancement brut correspond au résultat comptable de fonctionnement de l'exercice majoré des dotations aux amortissements et des provisions nettes de reprises.

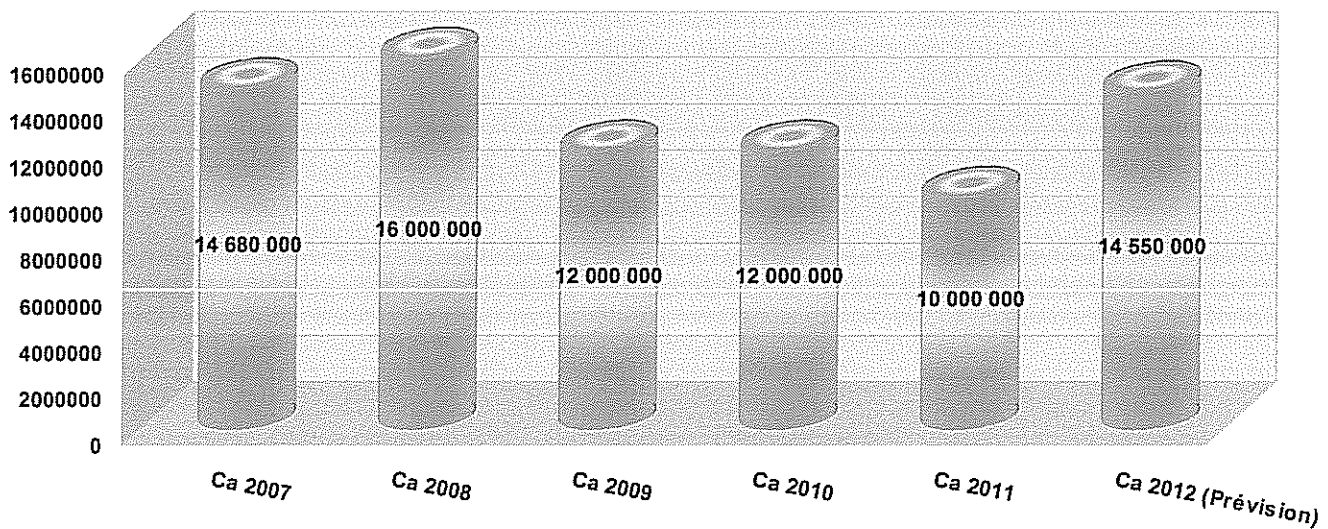


Si le résultat comptable prévisionnel ([recettes réelles de fonctionnement + recettes d'ordre de fonctionnement]-[dépendances réelles de fonctionnement + dépenses d'ordre de fonctionnement]) est estimé à environ 15 400 000 € (en 2011 : 19 085 405 €), les amortissements et provisions diminués des reprises de provisions s'élèvent à 6 735 000 €. (en 2011 à 4 047 321 €, exercice impacté par la reprise sur provision des titres SEMETA).

2 . Les subventions d'investissement



On constate depuis 2011 une forte progression des subventions d'investissement, proportionnelle aux investissements portés par la Ville et liée à une recherche de financement permanente auprès des partenaires institutionnels. Le taux de réalisation de ces recettes subit néanmoins un certain décalage en fonction de l'avancement des travaux concernés.

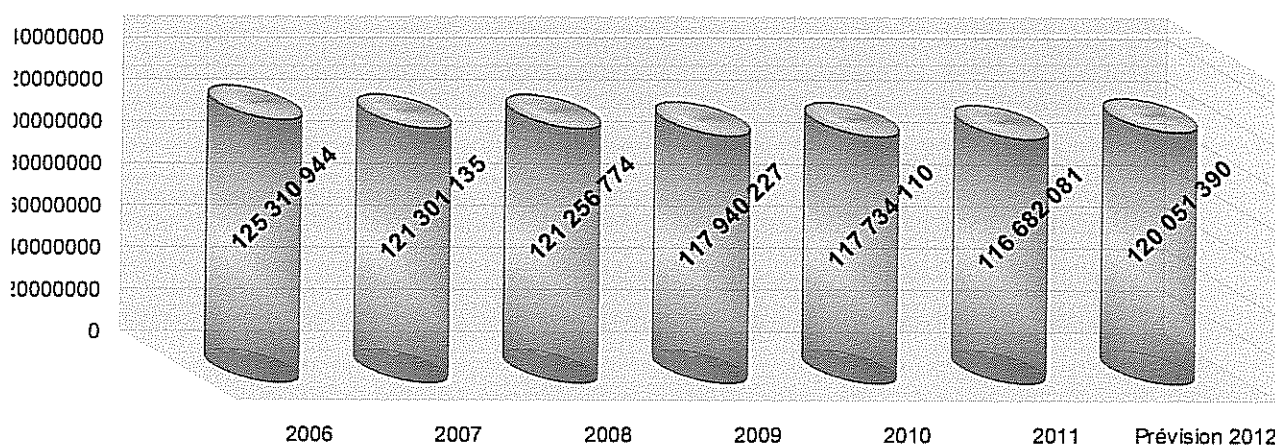


3 . Le recours à l'emprunt

L'évolution du recours à l'emprunt classique est liée directement à l'amélioration du taux de réalisation des équipements en 2012. Complémentairement à l'emprunt classique, la Ville a recours à l'utilisation des contrats multi-index reconstituables dont les écritures s'équilibrent en dépenses et recettes.

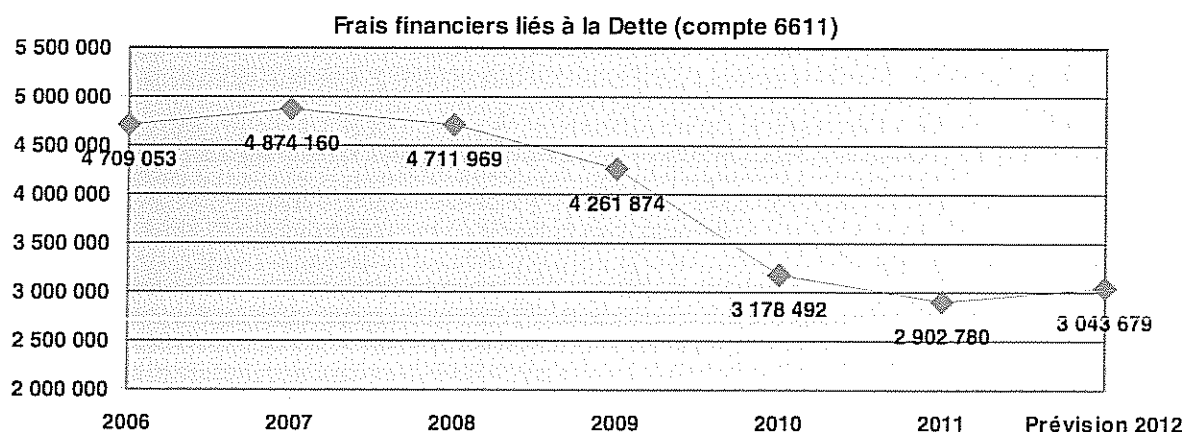
3. ÉTAT DE LA DETTE

A- Capital restant dû au 31 décembre



L'évolution du capital restant dû augmente légèrement du fait que le volume d'emprunt nouveau sur 2012 est supérieur à l'amortissement du capital remboursé sur l'année.

B- Frais financiers liés à la dette

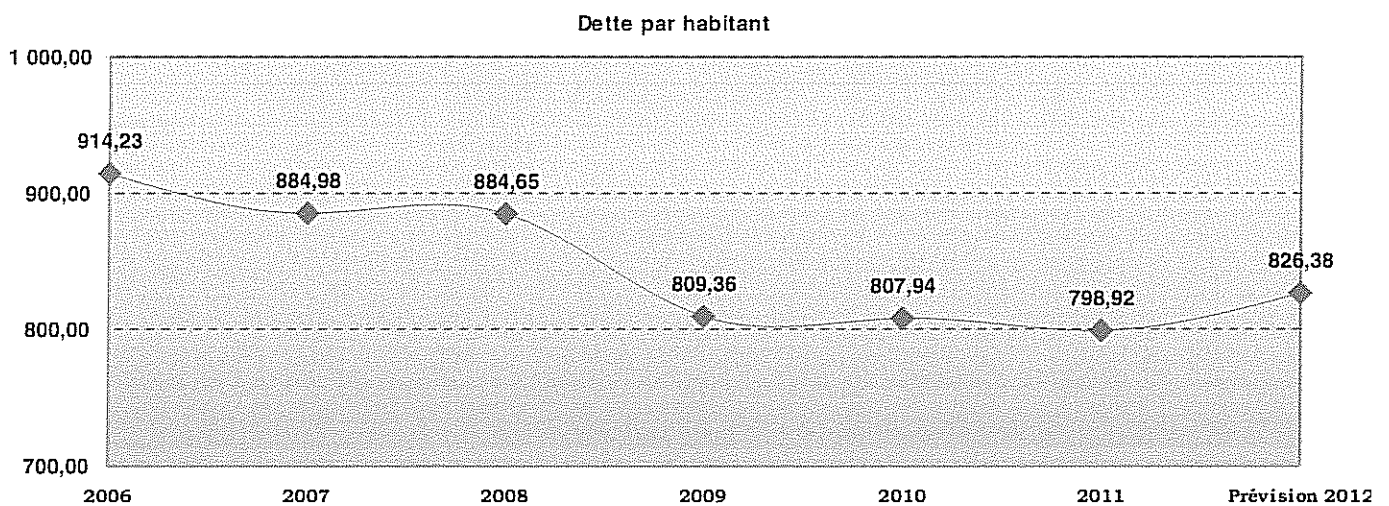


Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie.

Les frais financiers liés aux emprunts subissent une légère augmentation d'environ 140 000 €. Ceci est en partie imputable à un rééquilibrage de la structure de la dette sur l'exercice 2011, par l'augmentation des emprunts à taux fixes qui a eu un impact sur les intérêts de la dette payés en 2012.

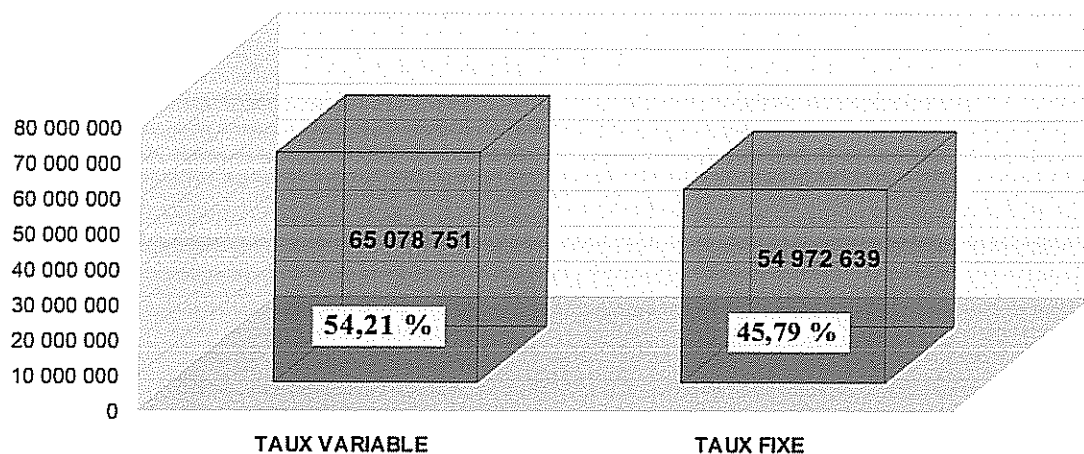
En effet dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas, des opportunités de fixation de certains contrats ont été saisies afin de maintenir un équilibre fixe/variable, dans l'objectif d'avoir un stock de dette peu exposé aux remontées des taux ;

C- Dette par habitant



La dette par habitant à Aix en Provence reste inférieure à celle des villes de même strate démographique.

D- Structure de la dette



Le rééquilibrage de notre structure de dette intervenu en 2011 nous a permis de pouvoir à nouveau contracter sur des taux variables en 2012. Sans bouleverser l'équilibre, les emprunts encaissés en 2012 ont été à hauteur de 86 % contractés en taux variables.

Le recours à l'emprunt à index variable offre une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette. Cela facilitera les futures renégociations dès que l'accès au financement des collectivités territoriales retrouvera des conditions plus « normales ».

La ville d'Aix grâce à sa bonne santé financière, des contacts privilégiés avec ses partenaires financiers et une mise en concurrence systématiques des banques, a réussi à négocier des marges maximum de 1,85 %, ce qui est très en deçà de ce qui se fait aujourd'hui.

En effet, même si les taux restent historiquement bas, le coût de refinancement des banques est encore très cher à cause de la crise de liquidité et cela se répercute sur les marges appliquées par les établissements financiers qui ont été très élevées tout au long de l'année. Contracter à taux fixe reviendrait à figer ces marges pour toute la durée du contrat, sauf à saisir certaines opportunités.

4. LA FISCALITÉ DIRECTE

Seuls sont concernés les impôts ménages, l'imposition des entreprises (CFE et CVAE) relevant de la communauté du Pays d'Aix.

A- Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 12 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période :

- Taxe d'habitation : **18,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37 %**

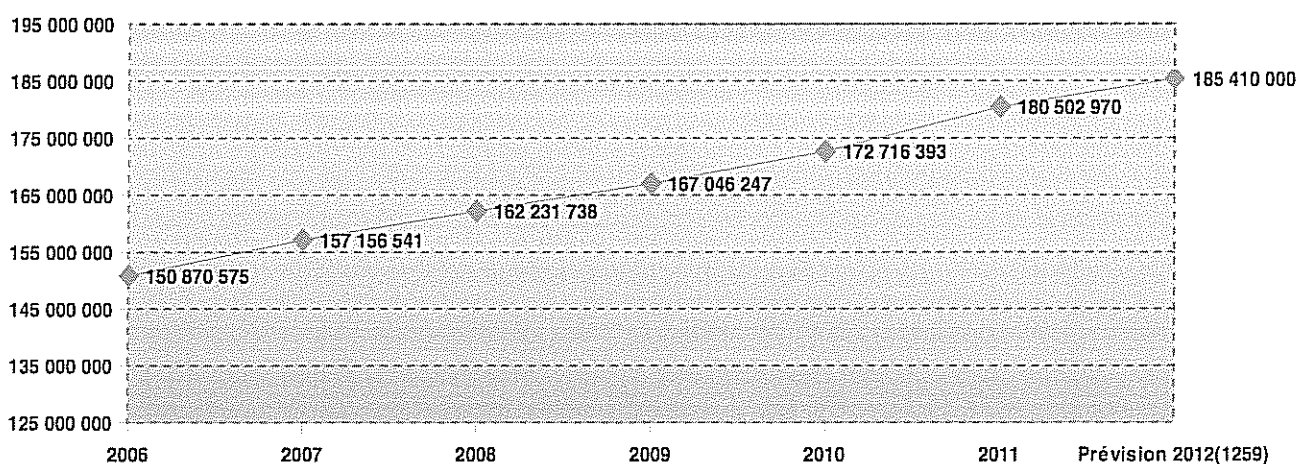
Les taux moyens nationaux ayant continué à augmenter en 2012, le potentiel fiscal a augmenté ce qui induit une amélioration du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Ce coefficient mesure le rapport entre le potentiel fiscal (bases fiscales de la commune auxquelles on applique les taux moyens nationaux de la strate) et le produit réel de la commune perçu en application de ses propres taux.

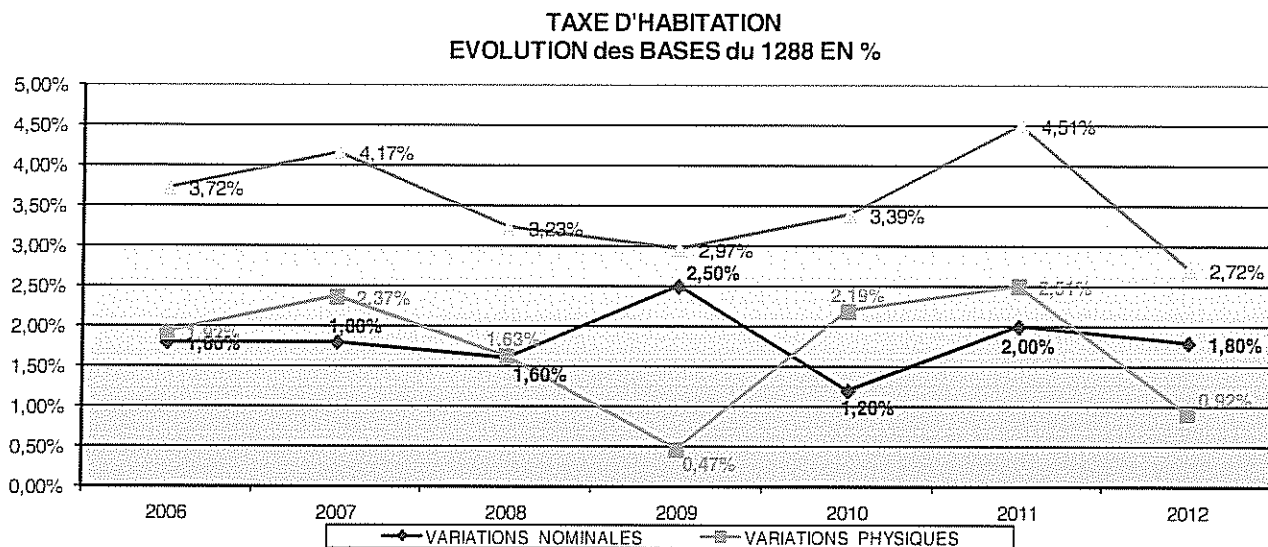
De ce fait, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est l'indicateur de la pression fiscale exercée sur les ménages, se situe dans notre ville très en-deçà de la moyenne nationale des villes de même strate démographique et a baissé par rapport à 2011. Il s'élève à 0,91 en 2012 alors qu'en 2011, il était à 0,949.

B- Evolution des bases

Bases de la Taxe d'Habitation



Evolution des variations nominales et physiques des bases de la Taxe d'habitation



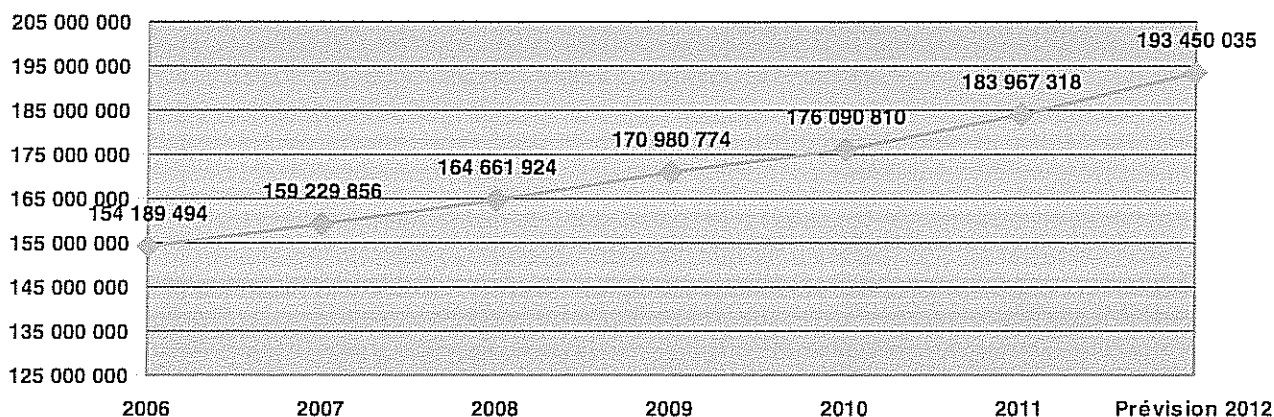
Ce graphique nous montre la part de l'évolution de l'assiette de la Taxe d'Habitation qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire qui est voté par la loi de Finances et la part liée à l'augmentation physique des bases relatives aux nouvelles constructions et autres mises à jour des valeurs locatives comme les changements de catégories suite à des travaux par exemple.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances 2011 a été de 1,8 % (en 2011, 2 %).

On constate qu'après les baisses tendanciennes de 2008 et 2009, la variation physique supérieure à 2% des années 2010 et 2011 reflète le dynamisme lié à la reprise du secteur de l'habitat sur la commune.

Par contre le fort ralentissement de 2012 (augmentation inférieure à 1%) pourrait être la conséquence de la crise économique qui aurait eu un impact sur les revenus des ménages avec une augmentation du nombre de foyers exonérés de taxe d'habitation, donc une diminution de l'évolution physique des bases. Ce phénomène s'était produit en 2008 et 2009.

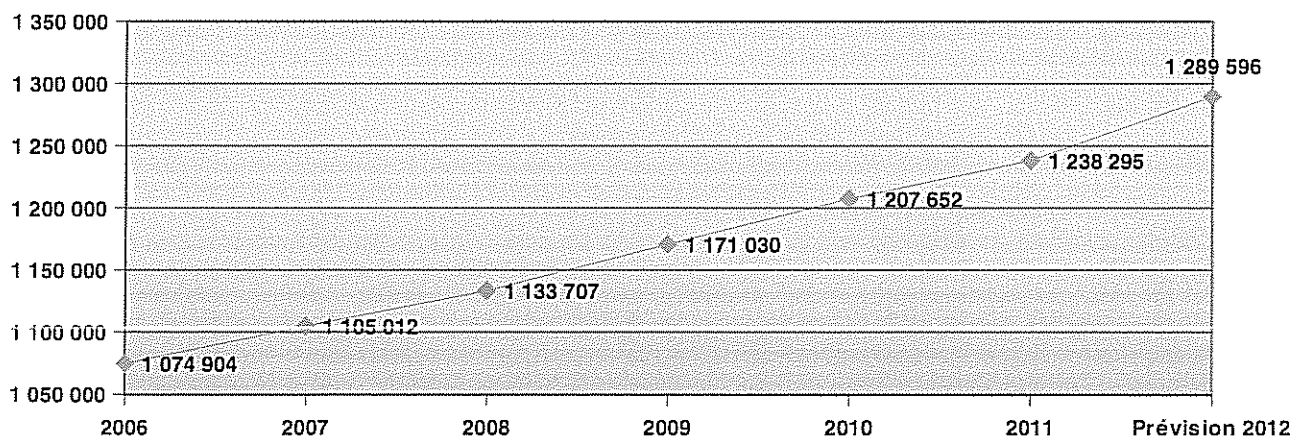
1 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties



L'augmentation des bases de la taxe foncière est incrémentée par les effets du coefficient de revalorisation mais aussi par un travail constant d'optimisation fiscale mené sur le terrain en collaboration avec les services fiscaux du cadastre pour une prise en charge des évolutions de base dans les meilleurs délais et dès l'achèvement des travaux.

L'évolution est importante du fait de gros programmes immobiliers qui se sont terminés sur les années 2011 et 2012, sur les quartiers de la Duranne, des Milles et de Sextius Mirabeau entre autres

2 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



5. GRILLE D'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 Prévisions
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,958	0,97	0,999	0,98	0,94	0,92	0,94
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,559	0,587	0,607	0,579	0,572	0,555	0,56
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	70 %	68 %	72 %	65 %	64,6 %	64,5 %	63 %
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué / prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	0,999	0,991	0,986	0,986	0,957	0,950	0,91

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR L'EXERCICE 2013

La préparation du BP 2013 s'établit dans un contexte de plus en plus difficile et incertain, avec la diminution des dotations de l'Etat, la montée en charge du FPIC, des recettes de type conjoncturel fluctuantes, et des conditions de financement des investissements beaucoup plus contraintes pour les collectivités locales liées notamment à la crise de liquidité sur le marché bancaire.

Néanmoins, nous poursuivons la stabilité des taux fiscaux depuis 2001 pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des aixois, et encore plus dans le contexte économique actuel. Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période. Autour de cet axe majeur, nous continuons la poursuite des objectifs prioritaires suivants :

- Maîtrise des grands équilibres budgétaires
- Soutien à l'investissement

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- poursuivre de l'effort de rigueur de nos dépenses de fonctionnement
- optimiser les ressources en fonctionnement et en investissement, sous toutes leurs formes

L'exercice 2013 est marqué par la poursuite d'un effort important porté sur l'investissement.

Parmi les grands projets figurent notamment :

EQUIPEMENTS

- **Nouveau conservatoire de musique et de danse**

Cette structure, implantée au Nord Ouest de la Cité du Livre, représente environ 7 000 m².

Elle a pour objectifs :

- D'assurer un meilleur accueil des élèves et des enseignants en disposant de locaux sécurisés et adaptés
- D'obtenir la qualification de Conservatoire à rayonnement régional (CRR, décret 2006-1248, 2006-10-12) en répondant à l'ensemble des critères exigés
- Disposer d'un auditorium d'environ 500 places, adaptés aux ambitions de la Ville, capable

d'accueillir un orchestre symphonique et permettant des représentations quasi quotidiennes pour la danse et la musique

- Parfaire le « campus culturel » de la Ville d'Aix-en-Provence

Montant prévisionnel des travaux : 20 140 000€ H.T

Livraison : rentrée scolaire 2013

Financement sollicité : Contrat Région/CPA (10%), CPA (25%), Conseil Général (35%)

– Equipement musical du nouveau conservatoire de musique et de danse

Il est prévu le renouvellement des instruments de musique du nouveau conservatoire afin d'optimiser le fonctionnement de ce nouveau bâtiment.

La totalité de l'équipement musical proposé, est estimé à 1 958 000 € ;

Montant prévisionnel des acquisitions : 1 637 124 € H.T

Echéancier fin d'acquisition : 2013

Financement à solliciter : CPA (50%)

• Centre de Congrès Carnot

Dans le cadre d'une revalorisation optimale de ses équipements communaux, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite effectuer une opération de rénovation du secteur du centre de Congrès Carnot.

Cette opération s'articulera en deux phases :

- 1ère phase : réaménagement et extension de la capacité du centre Congrès Carnot existant,

- 2ème phase : construction d'un bâtiment annexe . Cet édifice accueillera un service de restauration, des salles d'exposition et de commissions.

Montant prévisionnel des travaux : 5 541 962 € H.T

Echéancier fin de projet : 2016

Financement sollicité : CPA (30%), Conseil Général (40 %)

• Fourrière et refuge animal

La Ville souhaite la réalisation du projet de construction d'une fourrière et d'un refuge animalier sur un terrain de 3 hectares, propriété communale, situé sur le plateau de l'Arbois à côté du bassin du Realtor.

L'activité réalisée sur le site concerne la garde de chiens de toutes races, dont la plupart ont été abandonnés ou maltraités. Le refuge permet de les accueillir et de les soigner en espérant leur adoption.

Montant prévisionnel des travaux : 1 546 823 € H.T

Echéancier fin de projet : 2013

Financement sollicité : CPA (29 %), Conseil Général (40 %)

• **Médiathèque Li Campaneto**

Cet équipement, complémentaire et innovant, a vocation à gagner de nouveaux publics et favoriser l'accès à la culture de la population de ce quartier.

La fermeture de l'école Li Campanetto offre une réelle opportunité pour la réalisation de cet équipement.

Les travaux consistent en la transformation des locaux existants pour réaliser des espaces dédiés aux différentes sections de lecture.

La superficie concernée par le projet est de 900 m² environ. Les travaux consistent en la transformation complète de l'existant. Les espaces seront dédiés aux différentes sections de lecture (jeunesse, adultes, etc.).

Le projet prévoit également de rendre accessible l'ensemble des niveaux aux personnes à mobilité réduite. Les étages seront rendus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite par la construction d'un ascenseur, conformément à la législation en vigueur.

Montant prévisionnel des travaux : 836 120 € H.T

Echéancier fin de projet : 2013

Financement sollicité : CPA (20 %), Conseil Général (40 %), DRAC (20 %)

• **Ecole de musique et salle des Fêtes des Milles**

Le projet de construction d'une salle des fêtes et d'une école de musique à la place de l'ancienne cave coopérative vinicole des Milles a vu son programme redéfini courant 2010.

Cette mise au point ne remet pas en cause l'architecture générale du projet, dont elle ne modifie que les dimensionnements des locaux et leur affectation précise (pour l'école de musique, plus de surface à la pratique musicale, moins à l'administration).

Lieu de rencontre pour les Millois tout en perpétuant le souvenir de l'activité vinicole exercée en ces lieux. Les bâtiments sur le site doivent être démolis pour des raisons de

sécurité et de vétusté. Ce projet s'articule en plusieurs parties qui permettent notamment la réalisation d'un ensemble de locaux à disposition du public Millois et d'une salle polyvalente pour les manifestations culturelles et festives.

Montant prévisionnel des travaux : 3 626 987 € H.T

Echéancier fin de projet : 2013

Financement sollicité : CPA (32 %), Conseil Général (34%)

INFRASTRUCTURES

• L'enseleillée

Dans le cadre de ses compétences relatives à la requalification des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le programme suivant :

1. La réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD65 et le chemin des Aubépines. La communauté en assurera entièrement la maîtrise d'ouvrage et le financement.
2. La création d'une nouvelle voie traversant la future zone dite de l'Ensoleillée. La Ville d'Aix-en-Provence en assurera le financement et la communauté participera financièrement.

Montant prévisionnel des travaux : 6 395 230 € H.T

Echéancier fin de projet : 2016

Financement sollicité : CPA (40 %) Conseil Régional(20 %)

• Aménagement des quartiers Est

La ville souhaite améliorer la circulation et la mobilité urbaine des quartiers en entourant le Centre ville et notamment envisage d'optimiser les conditions de déplacement dans les Quartier Est avec pour objectif :

- la proposition d'alternatives modale (transport en commun en site propre reliés aux parcs relais, itinéraires vélos sécurisé et cheminement piétons plus confortables...),
- la rationalisation et l'apaisement de la circulation du reste des véhicules,
- l'amélioration du cadre de vie du quartier,
- la sécurisation des espaces publics rendus aux modes actifs (cheminements pétiens et itinéraires vélos, parvis des établissements scolaires : Sacré Cœur, Lycée Cézanne...).

Montant prévisionnel des travaux : 5 817 455 € H.T

Echéancier fin de projet : 2013

Financement sollicité : CPA (42 %)

• Arc de Meyran

La Ville a été retenue dans le cadre du Plan Campus instauré par l'Etat pour amener l'enseignement supérieur français à être compétitif au niveau d'excellence mondiale. Ce plan prévoit un grand nombre de logement pour les étudiants et les enseignants chercheurs. Il convient d'organiser cet afflux de population supplémentaire en s'inscrivant dans le plan de déplacement général de la Ville d'Aix-en-Provence.

L'amélioration de la praticabilité de l'avenue de l'Arc-de-Meyran s'avère être la première étape indispensable à la concrétisation de ce projet afin de :

- améliorer la qualité de vie des résidents et riverains,
- apaiser la circulation automobile,
- Fiabiliser les itinéraires de transport en commun,
- Permettre la création des lignes de bus à haut niveau de service et des voies en site propre pour les bus qui permettront de sécuriser le temps de transport,
- Permettre le développement de modes de déplacement doux en créant des cheminements piétons et des voies cyclables
- Accompagner le plan campus en organisant le stationnement et le déplacement des étudiants,
- Réduire la pollution engendrée par la circulation automobile

Montant prévisionnel des travaux : 4 110 832€ H.T

Echéancier fin de projet : 2013

Financement sollicité : CPA (34 %), Conseil Régional (17%)

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC

• Rénovation éclairage public

- La Ville d'Aix-en-Provence prévoit de « relanterner » et de rénover l'ensemble des 16 000 points lumineux sur l'ensemble des quartiers de la commune.

- Cette opération de rénovation de l'éclairage public a pour but de remplacer les lampes au mercure par des lampes au sodium afin de :
- Sur ce nombre global, il a été répertorié 5 564 luminaires fonctionnant avec des lampes à vapeur de mercure âgés d'une trentaine d'année au minimum dont les critères de sécurité, de conformité électrique, mécanique et d'éclairage ne sont plus aux normes. De plus la vente de lampes à vapeur de mercure devrait être interdite d'ici 2015 (loi Grenelle de l'environnement).
- De réduire les puissances permettant une économie d'énergie. Au terme de ce programme de rénovation d'éclairage, qui se terminera en 2016, la Ville d'Aix-en-Provence devrait effectuer une économie de 100 000€ annuel sa consommation électrique.

Montant prévisionnel des travaux : 6 745 847 € H.T

Echéancier fin de projet : 2016

Financement sollicité : CPA (40%)

EQUIPEMENTS SPORTIFS

• Terrain synthétique de Puyricard

Pour répondre à la problématique des clubs et notamment du fait du manque de terrains sur la ville d'Aix, il apparaît nécessaire d'envisager, en plus de l'existant, la réalisation de terrains synthétiques.

Rééquilibrer les espaces urbains notamment ceux à forte expansion démographique comme les secteurs situés notamment au Nord d'Aix-en-Provence.

La création d'un terrain synthétique de Football, sur le complexe du stade F. Bouteille à Puyricard permettra ainsi de positionner ce type d'équipement sur le Nord de la Ville.

Ce site possède un terrain pelousé de bonne qualité. La création d'un terrain synthétique réduira l'utilisation intensive sur ce terrain pelousé toujours plus fragile.

Montant prévisionnel des travaux : 836 120 € H.T

Echéancier fin de projet : 2014

Financement sollicité : CPA (40 %), CNDS (8%), Conseil Régional (8%)

• **Vestiaire house club de Puyricard**

La municipalité d'Aix-en-Provence continue son programme de création et de rénovation d'équipements sportifs cherchant ainsi à répondre au mieux aux problématiques des clubs locaux et à palier à l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire.

Le secteur Nord de la Ville d'Aix-en-Provence en pleine extension, ne compte sur son patrimoine que le complexe sportif de Puyricard qui devient à ce jour insuffisant pour accueillir une demande sans cesse croissante du club de football de l'Union Sportive de PUYRICARD, club en pleine expansion qui compte 285 licenciés pour la saison 2010.

Le projet envisagé à PUYRICARD, prévoit la création d'un ensemble de 6 vestiaires joueurs, chacun avec salle de douche, de 2 vestiaires arbitres, toilettes publiques, locaux de rangement, bureau et d'un club house pour le club résident.

Montant prévisionnel des travaux : 418 060 € H.T

Echéancier fin de projet : 2014

Financement sollicité : CPA (40 %)

• **Maison des Arts Martiaux**

Création d'un complexe de 1 700 m² sur deux niveaux face au manque d'infrastructures, d'espaces de combat à Aix-en-Provence (1 800 licenciés avec 8 Dojos).

Ce complexe comportera au Rez-de-chaussée, trois Dojos règlementaires avec cloisons amovibles ; à l'étage, une salle d'armes pour répondre à des impératifs de salles dévolues à l'escrime (perte d'une salle d'escrime sur la commune d'Aix) et une salle de réunion pour les clubs sportifs de la Ville d'Aix et de la discipline Arts Martiaux.

Montant prévisionnel des travaux : 3 586 070 € H.T

Echéancier fin de projet : 2015

Financement sollicité : CPA (16%), CNDS (32%), Fédération de l'escrime (32%)

PATRIMOINE CULTUREL ET CULTUEL

• **Chapelle de la Visitation**

Le monastère de la Visitation, rue Mignet, a été construit vers 1647. La superbe façade baroque de la chapelle, mise en valeur par un grand escalier et la perspective depuis la rue Constantin, a beaucoup souffert des épreuves du temps.

En 2010, l'Etude préalable à sa restauration a été rendue. Ont pu être mis en évidence les désordres et les solutions pour y remédier. L'escalier doit être désolidarisé de la construction, les façades est et sud restaurées.

Montant prévisionnel des travaux : 795 912 € H.T

Echéancier fin de projet : 2015

Financement sollicité : CPA (16%), Etat (40%), Département (24%)

- **Hôtel Châteaurenard**

L'hôtel Châteaurenard, immeuble classé construit au milieu du XVIIe siècle, souvent dénaturé, doit faire l'objet d'une étude d'ensemble, accompagnée d'un bilan sanitaire complet, dans l'idée de retrouver le parti d'origine, de déterminer les règles de restauration dans le cadre d'un projet patrimonial qui place cet édifice au centre de la découverte du patrimoine aixois.

Montant prévisionnel des travaux : 1 125 050€ H.T

Echéancier fin de projet : 2015

Financement sollicité : CPA (7%), Etat (40%), Département (25%)

- **Eglise de la Madeleine**

L'église de la Madeleine, ancienne église du couvent des Frères Prêcheurs d'Aix-en-Provence, située sur la place des Prêcheurs, fait l'objet d'un programme de consolidation commencé en 2009 qui se poursuivra par un programme de restauration de l'immeuble au cours des années 2010 à 2014.

Une première phase de travaux de consolidation des contreforts de l'église s'est déroulée au cours de l'année 2008-2009, travaux extérieurs essentiellement, à partir de 2010 la seconde phase prévoit des interventions sur le bâti à l'intérieur de l'église.

Montant prévisionnel des travaux : 2 245 658 € H.T

Echéancier fin de projet : 2014

Financement sollicité : CPA (16%), Etat (40%), Département (24%)

1. LES ACTIONS MENÉES EN 2013

Culture :

- Marseille Provence 2013 :

Au travers des choix des projets et actions retenus, cette année verra la mise en oeuvre de cet événement où la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix auront un rôle moteur dans sa réussite. Il s'agit de plus de 50 événements qui seront organisés.

- Label Ville d'Art et d'Histoire

La demande de label « Ville d'Art et d'histoire » a été déposée en 2012 auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

- Equipements culturels :

Au delà de la livraison en cours du nouveau Conservatoire, l'année 2013 verra le démarrage des travaux de rénovation de l'Ecole Supérieure d'Art Félix Ciccolini, l'ouverture de la bibliothèque annexe aux Milles, la continuité de la rénovation de la Cité du Livre ainsi qu'un soutien aux projets tels que le Mémorial des Milles, la Fondation Vasarely et le site du Grand Saint-Jean.

Education :

Il est prévu l'allocation d'un crédit supplémentaire d'1 million d'euros consacrés à la rénovation de l'ensemble des groupes scolaires ainsi que la continuité du passage en self pour trois nouvelles écoles élémentaires.

La mise en oeuvre de produits alimentaires issus des filières « bio » sera accentuée avec un passage à 25 % de l'ensemble des denrées.

L'aide aux écoles sera soutenue, avec la mise en oeuvre du plan d'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) et les temps péri-scolaires.

Il sera lancé la préparation de la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Politique de la Ville :

Le Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) est poursuivi pour la période triennale (2012/2014).

La politique de proximité se poursuit avec le fonctionnement du Château de l'Horloge dans le cadre du septième agrément de centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

La rénovation urbaine des quartiers Corsy et Beisson se continue avec en particulier le lancement des travaux de construction des programmes de « Pays d'Aix Habitat » et « 13 Habitat » à Corsy, la démolition des bâtiments « Buissons Ardents », la construction de la « maison des familles » ainsi que la mise en oeuvre des réhabilitations sur les deux quartiers.

Suite au diagnostic et à l'élaboration des fiches thématiques, il sera mis en oeuvre au travers du CLSPD, les différentes actions de prévention.

Musées et patrimoine culturel :

Le travail de définition des musées est en cours par l'élaboration des Projets Scientifiques et Culturels (PSC) en particulier pour les musée du Vieil Aix et des Tapisseries ainsi que pour la Bastide Cézanne.

Cette définition guidera les travaux prévus pour ces équipements.

La politique de préservation et de réhabilitation du patrimoine de la Ville se poursuivra en 2013 avec en particulier le soutien à la réhabilitation de l'Eglise de la Madeleine et de deux chapelles.

La livraison de l'Orangerie de la Bastide du Jas de Bouffan sera effective en 2013.

Les travaux sur l'Hôtel Châteaurenard redémarrent en 2013 .

La restauration des façades de l'Hôtel de Ville se termine.

Relations internationales :

Suite à l'évaluation de sa politique de Relations Internationales, la Ville a dégagé plusieurs axes de développement dont les deux principaux, sont :

- Faire pratiquer l'international

- Animation de partenariats (4 accords de coopération, 7 jumelages, 3 pactes d'amitié et partenariat) : en perspective le partenariat avec la ville de Kumamoto au Japon,

- Conduite de projets européens : mise en oeuvre de la suite du Projet européen EXPERT financé par la Commission Européenne (Expériences de Pratiques Européennes et de Relations Transversales),

- Mise en place d'une mobilité euro-méditerranéenne de ses agents suivant les axes de la démarche Innovation Performance,

- Attribution de bourses de mobilité à l'international pour les étudiants : 26 bourses attribuées en 2012.

- Donner à voir l'international sur le territoire :

- Pilotage d'animations et d'événementiels locaux : Fête de l'Europe,

- Soutien des associations œuvrant dans le domaine de l'international : appel à projets : 4 projets associatifs soutenus en 2012 pour un montant de 13 500 euros,

- Développement d'actions de communication sur le rayonnement : animation du site aix-international.com et newsletter.

Sports :

Équipements sportifs :

Un gros effort de rénovation et de création d'équipements se poursuivra en 2013 à l'aide des crédits investissements propres à la Direction voir pour certains, avec des financements du Département.

Quant au fonctionnement des équipements sportifs, un effort particulier sera également apporté en 2013 sur l'entretien de nos infrastructures sportives couvertes et découvertes de façon à permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de pratiquer dans de bonnes conditions sécuritaires mais également d'hygiène.

Les améliorations apportées en 2012 en terme de remise à niveau de nos locaux se poursuivront. Tous les vestiaires des gymnases ont été repeints, soit en régie, soit avec l'aide des chantiers d'insertion. D'énormes efforts sont faits sur les terrains de grands jeux engazonnés pour les maintenir à niveau tout au long de l'année. Un suivi permanent sera assuré pour maintenir ces installations en état.

Matériel sportif :

Engagée dans un processus de sécurisation de nos équipements sportifs, la Ville poursuit la remise à niveau de ses équipements sportifs, du matériel pédagogique mis à disposition des clubs et de l'entretien de ces différents sites.

Par ailleurs, le renouvellement des matériels sportifs implique la nécessité chaque année de remettre un certain nombre de matériel sportif aux normes (praticables de gymnastique, poteaux badminton, basket, buts...).

Subventions :

En ce qui concerne le niveau des subventions, l'effort en faveur de l'aide aux clubs sera maintenu afin de promouvoir, développer les pratiques existantes et nouvelles, favoriser le rôle socio-éducatif du sport dans les quartiers, poursuivre les dispositifs actuels tels que le pass'sport club, Aix box...

La Ville s'est engagée à soutenir les clubs et les associations avec un montant de subventions au moins égal à celui de la saison sportive 2011/2012.

Manifestations :

Résolument positionnée sur une politique événementielle, la Direction des Sports continue de promouvoir l'image de la Ville grâce à une politique événementielle dynamique, de qualité. Outre les nombreuses manifestations sportives de tous niveaux organisées à Aix-en-Provence, 4 manifestations exceptionnelles sont prévues en 2013 : la 3ème édition de l'Half Ironman de Triathlon qualificatif pour les championnats du monde 70.3, la 5ème édition du semi-marathon d'Aix au mois de mai et surtout l'accueil d'une étape départ du Tour de France le 4 juillet à l'occasion du centenaire de la grande boucle. Par ailleurs, comme chaque année, sera organisée en décembre la soirée des trophées.

Actions et dispositifs :

Un certain nombre d'actions contractualisées (Équitation, Pass'sport) vont, dans un souci de maîtrise budgétaire, être plafonnées en terme d'accueil d'effectifs.

Pour d'autres actions comme la soirée des trophées, le dispositif Aix Box, la recherche de partenaires privés est en cours, de même que des idées nouvelles de développement sont à l'étude.

Petite enfance :

La politique Petite Enfance 2013 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes. Tout en poursuivant l'optimisation de l'offre de garde proposée aux familles, la Ville d'Aix-en-Provence devra intégrer les nouvelles modalités, relatives à la prestation de service unique, définies par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône.

1/ En fonctionnement

a) Les crèches municipales :

Depuis le 1er janvier 2009, la gestion des crèches et des autres structures municipales « petite enfance » est confiée à la société Les Petits Chaperons Rouges.

Les axes prioritaires sont :

- l'optimisation, par le gestionnaire, du taux d'occupation réel au sein de l'ensemble des structures ainsi que le développement de l'accueil occasionnel en sus de l'accueil régulier afin de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles ;
- la maîtrise de l'impact financier lié à la mise en application de la lettre-circulaire de la CAF N°2011-105 du 29 juin 2011 relative à la Prestation de Service Unique conduisant à une baisse significative de participation de la CAF et des familles. La participation pour 2013, hors avenant au contrat, est fixée à 4 400 000 euros.

b) Les crèches associatives et parentales

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants en soutenant les structures existantes.

A cet effet, elle participe, avec la CAF, au financement des cinq crèches associatives présentes sur le territoire communal. Le montant de subvention est attribué et calculé en tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes financières liées au fonctionnement spécifique de chaque structure.

Tout en maîtrisant les dépenses publiques, le montant des subventions versé à chacune des crèches associatives pour 2013 devra leur permettre de maintenir l'offre de garde existante mais également d'assurer la pérennité de leur structure en intégrant les nouvelles mesures imposées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône.

c) Le Relais d'Assistantes Maternelles :

Depuis 2011, un agent municipal est mis à la disposition du RAM afin de le soutenir dans ses actions auprès des assistantes maternelles agréées et de promouvoir l'accueil individuel des tout-petits. La dotation proposée en 2013 est équivalente à celle de l'année précédente. Le déménagement du RAM dans les locaux du Château de l'Horloge a permis à cette association de disposer de moyens matériels (salle + équipements) supplémentaires.

2/ En investissement

a) Les crèches municipales :

En sa qualité de propriétaire, la Ville assure l'entretien des bâtiments et locaux communaux, parfois anciens, accueillant de jeunes enfants. Pour maintenir et améliorer le confort au sein des crèches municipales, une enveloppe de 400 000 € sera consacrée à nouveau en 2013 à leur entretien.

Un projet de réhabilitation des deux crèches du centre ville permettra d'apporter aux familles un accueil de meilleure qualité et d'augmenter le nombre de berceaux. Les crèches concernées sont Baby Symphonie (rue Venelles – 40 berceaux) et Pirouette (rue Chastel – 25 berceaux). Pour l'aménagement et l'équipement des locaux, une dotation de 80 000 euros est proposée.

b) Les autres structures petite enfance associatives :

Parallèlement, des dotations sont également attribuées aux crèches associatives et autres structures petite enfance pour la mise en conformité de leurs installations avec les recommandations des services sanitaires et de la PMI, mais aussi pour l'amélioration des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que le renouvellement du mobilier et des jeux.

Jeunesse :

La politique de la Ville en direction des jeunes se propose d'éduquer les 6 - 17 ans et les étudiants à la prise de responsabilités, en les accompagnant dans leurs initiatives et leurs projets.

En 2013, l'accent sera mis à nouveau sur la maîtrise des coûts de fonctionnement, tout en répondant à la demande des familles aixoises dans ce domaine.

1 / En fonctionnement

- Élargissement de la programmation annuelle des événements et de l'animation en direction des publics jeunes sur le site de l'Espace Jeunesse.
- Définition de cette programmation avec recherche de nouveaux prestataires afin de diversifier l'offre de spectacles, de stages et d'activités...
- Intégration de l'équipe des animateurs de la Direction de la Jeunesse à cette évolution en phase avec les besoins exprimés par les responsables associatifs, gestionnaires principalement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).
- Reconduction du dispositif estival AIX BOX. Cette action, lancée en 2010, gérée par la Direction Jeunesse et les Sports, répond à une attente forte des familles aixoises. Le succès

et l'expérience de cette opération ont permis de faire évoluer le nombre ainsi que les tranches d'âge des enfants accueillis (768 enfants en 2010 et 960 en 2012. Ouverture aux 6-8 ans en 2012). La recherche de partenaires extérieurs, conjuguée à la qualité des animateurs permanents et vacataires recrutés pendant ces deux mois, ont une nouvelle fois, en 2012, satisfait les enfants mais aussi les parents. Cette opération pourrait, en 2013, être étendue aux vacances de Toussaint.

- L'accueil des enfants sur le temps hors scolaire dans les structures de proximité ainsi que la qualité de ce service en direction des enfants à partir de trois ans et les jeunes sont particulièrement ciblés. En effet, compte tenu de la demande, l'action de la Ville se poursuivra en 2013, sur le développement de l'accueil pour les plus jeunes et sur la prise en compte des spécificités de chaque quartier. Ce travail, lancé en 2012, relève d'une démarche concertée avec les opérateurs associatifs du territoire communal.
- Afin de favoriser le lien entre la Ville et les responsables des ALSH présents sur le territoire communal, un poste de Coordinateur ALSH a été créé en 2012. Le responsable de cette mission a pour tâche de renforcer la lisibilité de l'action de la Ville dans ce secteur, d'élaborer des diagnostics permettant de suivre en temps réel les caractéristiques de l'offre d'accueil de loisirs.
- En parallèle, l'équipe d'animation de la Direction poursuit le développement d'aides aux loisirs et aux vacances en partenariat avec les équipements de proximité. Il est ainsi proposé des sorties à la journée, des week-end, des semaines pour les enfants, les jeunes et les familles aixoises. La satisfaction et la demande croissante des familles justifient l'évolution de l'enveloppe consacrée à cette action.
- La Direction de la Jeunesse constitue un dossier pour l'obtention du Label UNICEF « Ville Amie des Enfants ».
- Le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) a renforcé son action en direction des jeunes en renouvelant des partenariats (AFIJ, CAF, UNICITES, Police Nationale et Gendarmerie...). Sa mission s'est très largement diversifiée au profit des établissements scolaires et universitaires, par : des journées thématiques (métiers, santé ...), des forums emploi ainsi que la mise en place d'ateliers de sécurité routière avec simulateur.
- En 2012, la Direction a participé à l'organisation et au financement du Forum Mondial de l'Eau, opération phare qui a mobilisé plusieurs directions de la Ville ainsi que les partenaires, comme l'Auberge de Jeunesse. C'est dans ce cadre d'échanges et de rencontres que la Direction Jeunesse et Vie Etudiante oriente ses prestations.
- L'accent est également mis sur le développement du site internet aix-etudiant.fr, en direction des étudiants, en parallèle de manifestations telles que : journée Jobs d'été, journée

Logement, soirée rentrée étudiants, soirée étudiants étrangers... En 2013, une galerie virtuelle présentera aux étudiants des œuvres d'arts qui pourront être par la suite exposées salle Pavillon, en collaboration avec la Direction de la Culture.

2 / En investissement

- La Duranne : ce quartier en pleine expansion se verra doté d'une salle des fêtes. Les travaux doivent débuter en 2013, pour s'achever en 2014. L'ALSH, actuellement organisé au sein de l'école Gilles de Gênes, pourra investir cet espace, pour les enfants de plus de 6 ans.
- Le Local Jeunes des Milles connaîtra une extension afin de pouvoir accueillir dans des conditions optimales les jeunes du village. Ce lieu de rencontres et d'échanges répond aux besoins d'une population d'adolescents de plus en plus difficiles à « capter ».
- L'aménagement progressif des conditions d'organisation et d'accueil des activités en direction des jeunes sur le site de la Direction Jeunesse Vie Etudiante se poursuit, grâce à des travaux d'amélioration des deux bâtiments qui la composent.

3ème âge :

La politique de la Ville d'Aix-en-Provence en direction des personnes du 3^{ème} âge s'organise autour des différentes manifestations et sorties qui se déroulent au cours de l'année :

- la distribution des colis de Noël dans chaque mairie de quartier,
- le repas festif en fin d'année pour l'ensemble des Séniors de la Ville,
- la fête du Printemps avec la remise d'une orchidée aux personnes demeurant au Centre de Moyen et Long Séjour Roger Duquesne. Cette manifestation a été étendue aux résidents du Foyer-Logement Lou Paradou, de la Bastide du Figuier et de la Résidence du Jas de Bouffan. 380 personnes âgées, en moyenne, bénéficient de cette action,
- L'ouverture sur les mois de juillet et août d'un lieu où, 2 fois par semaine, nos anciens peuvent se retrouver et échanger. Cette action, menée parallèlement à la mise en place du plan canicule, permet de lutter contre l'isolement et de compenser la fermeture des clubs seniors pendant la période estivale,
- la participation à la fête du Grand Saint Jean organisée par le CCAS de la Ville qui réunit chaque année quelques 1000 personnes,
- l'organisation de sorties et visites à la journée permettant à nos seniors de découvrir ou redécouvrir notre région et de partager des moments festifs.

Le service assure également l'étude des dossiers de demandes de subventions annuelles émanant des clubs de la ville. Les montants de subventions versés aux différents clubs seront reconduits dans un souci de maîtrise de la dépense publique.

Pour 2013, la Ville se propose de poursuivre les dispositifs existants, notamment le développement des sorties et excursions adaptées aux personnes âgées et la mise en place des « rencontres estivales » durant l'été.

Logements social :

La Ville d'Aix-en-Provence facilite l'accès au logement social par un accueil du public, l'orientation vers les bailleurs sociaux et un accompagnement à la constitution de dossier. S'agissant des logements appartenant au contingent réservataire Mairie, la Ville propose les candidatures potentielles aux commissions d'attribution.

En effet, la ville n'est propriétaire d'aucun logement en secteur social mais bénéficie de logements mis à disposition par convention en contrepartie de la garantie d'emprunt à construction accordée aux Bailleurs sociaux.

De plus, la Ville d'Aix-en-provence participe à l'aide apportée aux ménages en difficulté en contribuant au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), dont la gestion relève de la compétence du Conseil Général des Bouches du Rhône à hauteur de 41 000 euros chaque année.

Hygiène et santé :

Mise en œuvre par la direction Santé Publique, la politique de la ville en matière protection de la santé et de la salubrité à destination de la population aixoise se poursuivra, en 2013, selon ses trois axes prioritaires, à savoir la Santé de la population, la Santé Environnementale et le Développement des actions de Santé Publique.

En fonctionnement :

– Poursuite des activités de vaccinations dont celles relatives à la médecine des voyageurs (fièvre jaune). Depuis début novembre 2012, les centres habilités à vacciner contre la fièvre jaune ont été désignés par le ministère de la Santé comme les seules structures autorisées à vacciner contre la typhoïde jusqu'au retour à une situation normale dans la fabrication et la distribution de ce vaccin sur le territoire national (pas avant juin 2013). La disponibilité de ce vaccin au centre de vaccination communal d'Aix devrait être effective à compter de fin novembre 2012.

- Poursuite de la mission d'acquisition et de constitution des trousseaux de premiers secours à destination des établissements scolaires de la ville (maternelle et primaire).
- Poursuite et développement des activités de délivrance de certificats d'aptitude à la pratique sportive en augmentant les vacations médicales dans la mesure où des médecins spécialistes du sport répondent à nos offres de service.
- Développement en matière de « Santé environnementale » de cinq missions principales : « Habitat », « Eau », Hygiène alimentaire », « Bruit » et « 3D et autres risques sanitaires ». L'objectif est d'aborder ces problématiques tant dans le champ réglementaire et dans celui de la gestion des plaintes qui constituent actuellement l'essentiel des activités du service que dans le développement d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé environnementale.
- En 2013, le développement des actions de santé publique passe par l'actualisation du Plan Local de Santé Publique, tant dans sa partie « diagnostic » que dans celle de l'évaluation des actions conduites et dans la formalisation de fiches actions à élaborer avec les partenaires intervenant sur le territoire communal.

En investissement :

- Poursuite de l'équipement ou du renouvellement du matériel de mesure utilisé au centre médico-sportif et au centre médico-scolaire (dont une partie du financement au titre de la ville est rattaché administrativement au budget de la direction Santé Publique) et du matériel de mesure utilisé dans le cadre de la santé environnementale (matériel de mesurage des nuisances sonores).

Propreté

En 2012 un certain nombre de moyens ont été mis en place pour étendre l'amplitude horaire du travail des agents du service du Nettoyement. Si les amplitudes auparavant étaient de 5h à 19h00, elles sont désormais, en période de fortes fréquentations sur le centre-ville historique, de 5h jusqu'à 2 h le lendemain matin. En effet ce ne sont pas moins de 42 agents supplémentaires qui ont été recrutés sur 2012 et organisés en 4 équipes distinctes pour mener à bien les opérations de propreté.

Les efforts produits apportent des résultats probants sur le niveau et la qualité des prestations. Dans la continuité, il convient désormais de renforcer ce dispositif sur 2013 par une extension à toutes les soirées de l'année et par un renforcement des moyens mécaniques alloués à cette mission.

Dans le cadre de cet objectif général, une attention particulière sera portée sur les quartiers périphériques pour lesquels des renforcements en personnel sont prévus. Ils seront complétés, compte tenu des configurations spécifiques de ces quartiers (distances importantes, superficies conséquentes), par un plan pluriannuel d'acquisition de machines dédiées au nettoyage. Ces acquisitions permettront de couvrir la globalité du territoire Aixois et de maintenir sur les quartiers périphériques les équipements nécessaires et suffisants aux prestations mécanisées de propreté urbaine."

Aménagement urbain :

Le budget 2013 intègre un certain nombre d'actions, limitées dans leur montant mais qui généreront un impact économique beaucoup plus fort et permettront à la Ville de répondre aux engagements qu'elle a pu prendre en matière d'offre de logement, de développement de l'Université et de manière générale, d'attractivité de notre territoire.

Ainsi 2 études de ZAC sont confiées à la SPLA :

- ZAC de la Constance ,
- ZAC du Viaduc

De la même façon, la Ville participe à des opérations de rénovation de l'habitat (OPAH n°6 200 000 € HT), déclenchant ainsi d'autres financements publics de l'ordre du million d'euros, qui déclenchent eux-mêmes des financements privés nettement plus importants, permettant une amélioration du patrimoine et la remise en état de logements (de l'ordre de 40 par an), aujourd'hui inoccupés.

De la même façon, la participation de la Ville à la concession centre ville, permet aux propriétaires de disposer d'outils techniques les incitant à réhabiliter (pour eux-mêmes ou en vue de la location) leur logement ,dans le respect du patrimoine.

Enfin, 11 714 820 € TTC sont affectés à la participation à la ZAC Sextius Mirabeau qui dotera la Ville d'équipements d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement (voirie, ouvrages d'art) mais surtout d'équipements culturels majeurs (nouveau conservatoire).

2. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2013

L'exercice 2013 se caractérise par :

- une évolution des recettes de 0,76%
- une évolution des dépenses de 1,52%

Si l'évolution des dépenses est limitée, le budget 2013 va être marqué par un resserrement important des recettes de fonctionnement dont l'évolution prévisionnelle est inférieure à 1% alors qu'entre 2011 et 2012, elle était de 3,44% .

Les recettes de fonctionnement sont contraintes :

- par la baisse des dotations de l'Etat liée notamment à la péréquation appliquée que la dotation de garantie de la DGF et à la sortie de l'éligibilité de la DSU.
- La montée en puissance du prélèvement effectué sur nos ressources fiscales avec notre contribution au nouveau Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).
- Une moindre progression des ressources fiscales

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par une évolution prévisionnelle de la masse salariale à 2,5% (1,2% en 2012) ainsi que par la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.

Le montant prévu pour les investissements est maintenu à un niveau important, de l'ordre de 62 à 65 M€ comme en 2012 qui témoigne de la poursuite de l'effort porté sur l'investissement. Il faut rappeler que l'investissement a fortement progressé depuis 2011 (61,7M€ en 2011 et 42,10M€ en 2010)

Le financement des ces investissements s'effectuera par l'autofinancement, les cessions d'actifs, les subventions d'investissement et autres recettes de la section d'investissement et l'emprunt pour environs 27 M€.

A- La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 189 800 000 €.

2. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2013

L'exercice 2013 se caractérise par :

- une évolution des recettes de 0,76%
- une évolution des dépenses de 1,52%

Si l'évolution des dépenses est limitée, le budget 2013 va être marqué par un resserrement important des recettes de fonctionnement dont l'évolution prévisionnelle est inférieure à 1% alors qu'entre 2011 et 2012, elle était de 3,44% .

Les recettes de fonctionnement sont contraintes :

- par la baisse des dotations de l'Etat liée notamment à la péréquation appliquée que la dotation de garantie de la DGF et à la sortie de l'éligibilité de la DSU.
- La montée en puissance du prélèvement effectué sur nos ressources fiscales avec notre contribution au nouveau Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).
- Une moindre progression des ressources fiscales

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par une évolution prévisionnelle de la masse salariale à 2,5% (1,2% en 2012) ainsi que par la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.

Le montant prévu pour les investissements est maintenu à un niveau important, de l'ordre de 62 à 65 M€ comme en 2012 qui témoigne de la poursuite de l'effort porté sur l'investissement. Il faut rappeler que l'investissement a fortement progressé depuis 2011 (61,7M€ en 2011 et 42,10M€ en 2010)

Le financement des ces investissements s'effectuera par l'autofinancement, les cessions d'actifs, les subventions d'investissement et autres recettes de la section d'investissement et l'emprunt pour environ 27 M€.

A- La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 189 800 000 €.

Les prévisions sur les dotations de l'Etat sont :

DGF : 24 200 000 € (24 820 000 € en 2012)

DSU:1 139 357 € (2ème année de sortie progressive de l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine - 1 519 143 € en 2010)

Les recettes regroupées dans le poste «impôts et taxes» connaissent les variations suivantes :

- produit de la fiscalité directe locale à taux constant : 70 000 000 € (2012 : 67 200 000 €) résultant à la fois de l'application du coefficient forfaitaire de révision des bases et de l'augmentation physique de celles-ci, sachant que la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux fiscaux.

- prélèvement communal sur le produit des jeux : 7 300 000 € (2012 : 7 400 000 €)

- taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 500 000 € (2012 : 7 500 000 €)

- taxe sur l'électricité : 3 400 000 € (2012 : 3 200 000 €)

Les reversements de fiscalité par la CPA sont maintenus à :

- allocation de compensation : 24 914 371 €

- dotation de solidarité communautaire : 22 085 842 €

Les autres produits : 19 600 000 €, dont environs 7 000 000 € de produits tarifaires.

L'augmentation moyenne des tarifs a été fixée à 3%, à compter du 1er janvier 2013.

2 . Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 172 875 000 €.

Les dépenses réelles de personnel, premier poste de dépense de la section de fonctionnement figurant au chapitre 012, sont prévues aux alentours de 92,7 M€.

L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale est de + 2,5 %.

Les dépenses de personnel comprennent la prise en compte des mesures suivantes :

Aspects réglementaires obligatoires :

- Evolution de la cotisation patronale CNRACL sur les agents titulaires et stagiaires:
+ 1,35 % à compter du 01/01/2013, soit plus de 500 000 € par rapport à 2012.
- Rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT au 01/01/2013:+0,1 %.
- Augmentation du SMIC et des bas salaires : report de l'augmentation du 01/07/2012 et nouvelle augmentation au 01/07/2013.

Mesures sociales :

- Participation de la Ville aux dépenses de mutuelles.
- Revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C.

Les autres principaux postes budgétaires de dépenses sont :

▶ le contingent incendie :	10 800 000 €
▶ les intérêts de la dette	4 000 000 €
▶ les subventions et autres contributions obligatoires (dont EPCC)	24 500 000 €
▶ Fonctionnement des Services	40 400 000 €

Les subventions verront leur volume se maintenir globalement, hormis l'attribution de la subvention accordée en 2013 pour Marseille-Provence 2013.

B- La section d'investissement

1 . Les recettes réelles d'investissement

Complémentaire à l'autofinancement, les principales ressources propres de la section d'investissement sont les suivantes :

▶ FCTVA :	7 900 000 €
▶ produit des amendes de police :	3 500 000 €
▶ taxe d'urbanisme	1 500 000 €

▶ subventions reçues	13 500 000 €
▶ cessions d'actifs de l'ordre de :	13 600 000 €

La dotation FCTVA connaît une évolution sensible liée à un niveau élevé d'investissement.

Le montant de l'emprunt sera de l'ordre de 27 M€. Le montant effectivement mobilisé dépendra directement du montant des dépenses d'équipement réalisées, de celui des cessions d'actifs et des participations financières obtenues auprès des divers partenaires institutionnels.

2 . Les dépenses réelles d'équipement

Prévues aux alentours de **62 à 65 M€**, elles sont toujours regroupées en deux rubriques :

les opérations globalisées

les opérations figurant dans la programmation pluriannuelle des investissements

▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) sont prévues pour 15 M€ .

▶ Les crédits alloués dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et projets structurants sont fixés aux environs de 48M€ pour le financement d'opérations dont les principales sont :

Aménagement – Infrastructures dont :

Travaux ZAC Sextius Mirabeau	11 706 000 €
Arc de Meyran	930 000 €
La Grassie, Bassin de rétention, Plate-forme	600 000 €
L'ensoleillée	210 000 €
Quartier EST	3 765 000 €
Quartier Platanes	1 200 000 €

Universités et Enseignement dont :

CPER	1 905 000 €
Plan Campus	1 800 000 €

Politique de la Ville et Social dont :

Projet ANRU	2 860 000 €
OPHLM	1 000 000 €

Voirie dont:

Mur anti-bruit quartier du Val St André	190 000 €
Chemin de la Bédoule	350 000 €
RD 14	640 000 €
Plan Eclairage Public	1 500 000 €
Requalification Voirie	1 000 000 €
Renouvellement PC Magali	1 202 000 €
Les Granettes Parking et cheminement piéton	200 000 €

Sports dont :

Terrain synthétique – Vestiaires – Sanitaires - Club House Val de l'Arc	786 000 €
Terrain synthétique, vestiaires et club house de Puyricard	900 000 €
Maison des Arts Martiaux	312 000 €

Patrimoine dont :

Chapelle de la Consolation	250 000 €
Chapelle Sainte Catherine	200 000 €
Façade Hôtel de Ville	181 000 €
Hôtel Châteaurenard	285 000 €
Restauration Oeuvres d'Art Eglise Madeleine	200 000 €
Façade Hôtel de Caumont (neutre budgétairement)	1 200 000 €
Bastide Jas de Bouffan	350 000 €
Eglise de la Madeleine	1 415 000 €
Grand St Jean	250 000 €
Restauration Oeuvres d'Art	200 000 €
Eglise de Puyricard	150 000 €
Interventions travaux d'urgence	400 000 €

Bâtiments Communaux dont :

Ecole de Musique et Salle des Fêtes des Milles	2 500 000 €
Accessibilité handicapés	250 000 €
Rénovation Ecoles	1 000 000 €
Restauration scolaire	250 000 €
Cité du Livre	400 000 €
Médiathèque Li Campaneto	600 000 €

Autres équipements :

Centre de Congrès Carnot	1 785 000 €
Équipement musical du Conservatoire	1 958 000 €
Fourrière et refuge animal	900 000 €

A ces investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent :

- les investissements du budget annexe de l'assainissement : aux environs de 5 M€

- les investissements du budget annexe de l'eau : aux environs de 5M € ;

De son côté, la CPA prévoit pour 2013 l'inscription de plus de **7,6 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal auxquels se rajoutent les travaux prévus dans le cadre du budget annexe des transports de la CPA pour plus de **27M€** :

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 7,6M€

Dont notamment :

➤ Aix RD9 – la Grassie	300 000 €
➤ Aix PAA 2009 Langevin/Lavoisier	730 000 €
➤ Aix PAA2011 Eiffel	125 000 €
➤ Aix Pioline Parking CH Pioline RD9	200 000 €
➤ Aix Pioline giratoire RIS	100 000 €
➤ Aix Pioline FDC ensoleillée	500 000 €
➤ Aix Pioline G. du Vair Pont de l'Arc	80 000 €
➤ Aix Pioline itinéraire piétons	30 000 €
➤ Salle de spectacle AP	85 653 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	105 000 €
➤ Parvis chapelle Pénitents Blancs	100 000 €
➤ Chapelle Pénitents Blancs Aix	1 500 000 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Train ter	208 750 €
➤ Modernisation Marseille Aix phase 2	260 000 €
➤ ANRU Aix	1 000 000 €
➤ ESR Aix en Provence AP/CP	2 310 000 €

**Montant des Investissements inscrits sur le Budget Annexe des transports de la CPA :
27M€**

Dont notamment :

➤ Gare routière Aix	5 000 000 €
➤ Parc Relais Malacrida	4 000 000 €
➤ Création couloirs bus centre ville	250 000 €
➤ Création couloirs bus Malacrida	1 250 000 €
➤ Création couloirs bus Krypton centre ville	42 000 €
➤ Pôle échange plan d' Aillane	3 800 000 €
➤ Pôle échange Krypton	11 000 000 €
➤ BHNS échangeur Pont de l'Arc	442 000 €
➤ BHNS ligne B	440 000
➤ Itinéraire bus RD9-A51	840 000 €

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global d'environ 106M € à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont, Mes Chers Collègues, les orientations sur lesquelles sera bâti le budget primitif 2013 qui vous sera présenté le 28 janvier 2013.

**2012.1381 - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

3 délibérations transmises + 1 annexe le 19 décembre 2012

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

Objet de l'Acte : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1381

DIRECTION / SERVICE Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE :17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1382

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE GRAPHIQUE PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR + annexe

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1416

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

19 DEC. 2012

COURRIER ARRIVE

